

OBJET

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BENJOINS
A BOIS-DE-NEFLES**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE TRAVAUX

La Commune souhaite engager des travaux d'aménagement du chemin des Benjoins et se propose de financer cette opération au titre du CAC.

Le chemin des Benjoins situé sur la partie haute du Bois de Nèfles présente des dégradations importantes dues aux ruissellements des eaux pluviales (voie en forte pente), les réseaux sont inexistants. La collectivité se propose de réaliser une chaussée bétonnée. L'objectif est de permettre une meilleure desserte de la zone par les résidents mais également aux propriétaires agricoles.

Le plan de financement prévisionnel approuvé lors d'un conseil précédent est le suivant :

- Estimation totale du projet		300 000 € HT
- Participation du Département (85 %)		255 000 € HT
- Part de la Commune (15 %)		45 000 € HT

Procédure de consultation des entreprises

Ces travaux ont fait l'objet d'une procédure d'Appel d'Offres ouvert en application des articles, 33, 57 à 59 du code des Marchés Publics lancée le 6 Novembre 2007.

Les crédits sont prévus au budget principal (chap. 23, article 2315).

La commission d'Appel d'Offres qui s'est réuni le 12 décembre 2007 a retenu l'offre de l'entreprise THO BTP pour un montant TTC de 274 839,18 € TTC

Je vous demande, en conséquence :

- de m'autoriser à solliciter la subvention auprès du Département,
- de m'autoriser à signer le marché de travaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DÉPUTÉ-MAIRE



Stéphane-Paul VICTORIA

OBJET

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CHEMIN DES BENJOINS
A BOIS-DE-NEFLES**

AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/5-13 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Dominique FOURNEL, 2^{ème} Adjoint au Député-Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à passer le marché avec l'entreprise THO BTP retenue par la Commission d'Appel d'Offres du 12 décembre 2007, pour un montant de un montant TTC de 274 839,18 € TTC.

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à solliciter la subvention auprès du Département.

ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2007

LE DEPUTE-MAIRE



Jean-Paul VICTORIA